



INSTITUT LUXEMBOURGEOIS DE RÉGULATION

Rapport annuel de l'Institut Luxembourgeois de Régulation élaboré en vertu de l'article 54 (3bis) de la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité et de l'article 51 (6bis) de la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché du gaz naturel et couvrant l'analyse des prix de la fourniture intégrée en électricité et en gaz naturel au Luxembourg pour les clients résidentiels.

Luxembourg, octobre 2014

Introduction et Contexte

Introduction

Selon les lois modifiées du 1^{er} août 2007 relatives à l'organisation du marché de l'électricité¹, respectivement du marché du gaz naturel², le régulateur, dont la fonction est confiée à l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ci-après « l'Institut »), est tenu de publier, une fois par an au moins, des recommandations sur la conformité des prix de fourniture de l'électricité et du gaz naturel par rapport aux obligations de service public.

Le rapport vise à mettre à disposition du public un ensemble d'informations sur les marchés des clients résidentiels³ de l'électricité et du gaz naturel afin de rendre compte de l'évolution des prix intégrés de l'énergie depuis l'ouverture des marchés au 1^{er} janvier 2007. De plus, le rapport fournit des informations et des données chiffrées aux pouvoirs publics pour les aider à évaluer le fonctionnement des marchés. Finalement, il évalue la conformité aux exigences légales des prix pratiqués sur les marchés respectifs.

La première partie du rapport analyse l'évolution du prix de la fourniture intégrée⁴ en électricité et en gaz naturel sur un intervalle de 4 ans, à savoir de janvier 2010 à décembre 2013. La deuxième partie compare les prix intégrés de l'électricité et du gaz naturel, ainsi que les différents contrats de l'année 2014 proposés par les différents fournisseurs luxembourgeois aux clients résidentiels.

Contexte

La libéralisation du marché a introduit la concurrence au niveau de la fourniture de l'électricité et de la fourniture de gaz naturel. Cela signifie que le consommateur a désormais le droit de choisir ses fournisseurs d'électricité et de gaz naturel et de conclure un contrat de fourniture avec les fournisseurs de son choix⁵. La création d'un marché intérieur de l'énergie, décidée au niveau européen, doit notamment contribuer à l'émergence de prix compétitifs, l'amélioration de la qualité des services rendus et à l'accroissement de la transparence des marchés.

Par ailleurs, l'ouverture des marchés a entraîné le principe de la séparation des différents métiers (unbundling).⁶ Ainsi, les fonctions de production et de fourniture sont séparées de celles de transport-distribution et sont assurées par des entreprises juridiquement indépendantes⁷. D'une part, les activités de réseaux (le transport et la distribution) restent un monopole et leurs tarifs d'utilisation du

¹ http://www.ilr.public.lu/electricite/legislation/legis_nat/texte_coordonne_electricite.pdf

² http://www.ilr.public.lu/gaz/legislation/legis_nat/texte_coordonne_gaz.pdf

³ «Clients résidentiels»: les clients qui achètent de l'électricité pour leur propre consommation domestique, ce qui exclut les activités commerciales ou professionnelles;

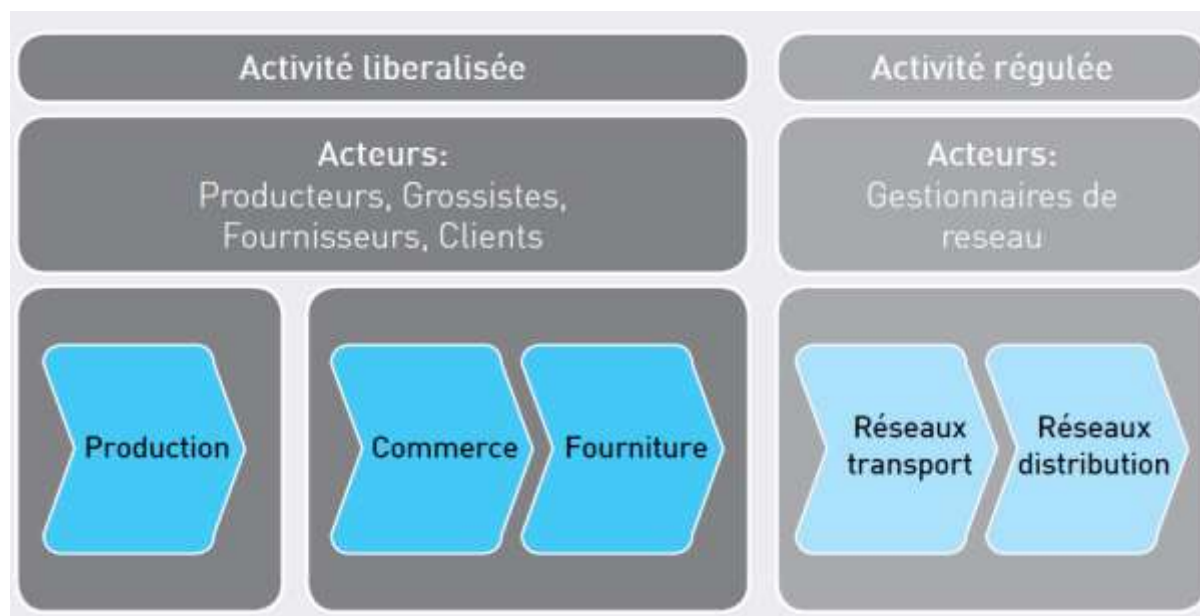
⁴ Fourniture intégrée = Fourniture qui comprend, en plus de la fourniture proprement dite, toutes les autres prestations nécessaires à l'acheminement de l'électricité jusqu'au point de fourniture du client final, notamment les prestations concernant l'accès aux et l'utilisation des réseaux.

⁵ Plus d'informations sur la libération des marchés de l'électricité et du gaz naturel ainsi que sur le libre choix du fournisseur peut être consulté sur le site internet http://www.ilr.public.lu/stroumagas/ILRInfo_ChoixChangement.pdf.

⁶ Plus d'informations sur l'activité régulée et l'activité libéralisée peut être consulté sur le site internet http://www.ilr.public.lu/stroumagas/ILRInfo_Acteurs__2_.pdf.

⁷ Au Luxembourg, seul le groupe Enovos, -qui est constitué de ses deux filiales; Creos Luxembourg S.A., en charge des activités de réseaux et Enovos Luxembourg S.A., responsable des activités de production, de vente et de trading- est soumis à l'obligation de dissociation juridique. Le groupe est le seul acteur sur le marché du Luxembourg desservant plus de 100.000 raccordements.

réseau sont régulés et approuvés par l'Institut⁸. En effet, l'activité de gestion des réseaux n'a pas été ouverte à la concurrence puisqu'il n'est pas souhaitable de multiplier inutilement les lignes électriques et conduites gazières (activité régulée). D'autre part, les activités de production et de fourniture d'électricité et de gaz naturel sont soumises à la concurrence (activité libéralisée). Ceci est démontré par le schéma suivant :



Dans le secteur de l'électricité, l'Institut est chargé de superviser le respect du **service universel**⁹ qui « s'applique limitativement à tout approvisionnement en énergie électrique de clients résidentiels et comprend le droit d'être approvisionné en énergie électrique d'une qualité bien définie à des conditions et tarifs raisonnables, aisément et clairement comparables, transparents et publiés ». L'Institut doit garantir l'accès au réseau et la non-discrimination, et il doit assurer une concurrence effective et le fonctionnement efficace du marché.

La notion de service universel n'existe pas dans le secteur du gaz naturel. Néanmoins, pour les clients résidentiels raccordés au réseau de gaz naturel, des règles similaires s'appliquent. Dès lors, conformément à l'article 12(2) de la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché du gaz naturel, l'Institut est chargé de superviser le respect des mêmes obligations qui se définissent comme l'approvisionnement en gaz naturel de clients résidentiels et comprend le droit d'être approvisionné en gaz naturel « à des conditions et prix raisonnables, aisément et clairement comparables, transparents et publiés ».

La **facture totale**¹⁰ des clients résidentiels se subdivise en quatre composantes principales que sont (1) les « frais réseaux » calculés sur base des tarifs d'utilisation des réseaux de l'électricité et du gaz naturel, (2) la part « énergie et fourniture », (3) les taxes et obligations de service public (OSP) et (4) la TVA.

⁸ Electricité (http://www.ilr.public.lu/electricite/decisions_reglements/tarifs_utilisation/index.html) et gaz naturel (http://www.ilr.public.lu/gaz/decisions_reglements/tarifs_utilisation/index.html).

⁹ Article 2(1) dans le cadre de la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité.

¹⁰ Une explication de la facture d'électricité peut être consultée sur le site internet http://www.ilr.public.lu/stroumagas/ILRInfo_Facture.pdf

1. Frais réseaux

Les frais réseaux représentent le coût de transport et de distribution de l'électricité et du gaz naturel depuis les sites de production jusqu'au client final. Le tarif d'utilisation du réseau permet dès lors au gestionnaire de réseau de couvrir ses charges en relation avec le développement, l'exploitation et l'entretien du réseau.

Depuis l'entrée en vigueur des lois modifiées du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité et du gaz naturel, l'Institut est compétent pour fixer la méthode de détermination des tarifs d'utilisation du réseau et des services accessoires à l'utilisation des réseaux. L'Institut contrôle et approuve ensuite les propositions de tarif d'utilisation du réseau des gestionnaires de réseaux de distribution. Les tarifs d'utilisation du réseau sont acceptés par un règlement ILR.

2. Energie et fourniture

Le prix de l'électricité et du gaz naturel est composé essentiellement du coût de l'approvisionnement en électricité et en gaz naturel auprès des producteurs et sur les marchés de gros. La marge bénéficiaire du fournisseur, ainsi que les frais administratifs et les autres coûts de commercialisation de l'électricité et du gaz naturel (gestion clientèle, marketing, etc.), que porte le fournisseur, sont également inclus dans le prix de l'électricité et du gaz naturel.

Depuis l'ouverture totale du marché de l'électricité et du gaz naturel à la concurrence, les activités de production et de fourniture d'énergie sont soumises à la concurrence et l'ensemble des consommateurs sont fournis par des offres de marché.

3. Taxes et Obligations de service public (OSP)

La taxe sur la consommation d'électricité et de gaz naturel est comprise dans la facture totale de l'électricité et du gaz naturel. Les taux de la taxe « électricité » et de la taxe « gaz naturel » sont fixés annuellement par la loi concernant le budget des recettes et dépenses de l'Etat luxembourgeois.

Les obligations de service public peuvent porter sur la sécurité, la régularité, la qualité et le prix de fourniture, ainsi que sur la protection de l'environnement et du climat, y compris l'efficacité énergétique et l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables, tout en garantissant aux entreprises d'électricité et de gaz naturel de l'Union européenne un accès égal aux consommateurs nationaux.

A l'heure actuelle, l'obligation de rachat de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables ou moyennant cogénération est la seule obligation de service publique pour les entreprises d'électricité. Un mécanisme de compensation¹¹ a été introduit afin d'éviter toute situation concurrentielle désavantageuse d'une entreprise d'électricité tenue de respecter les OSP par rapport à d'autres entreprises d'électricité et afin de répercuter les charges induites par l'exécution de ces OSP sur les différentes catégories de consommateurs.

4. TVA

La TVA s'élève à 6% de la facture totale de l'électricité et du gaz naturel.

¹¹ Le législateur, à travers l'article 7 (3) de la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité et le règlement grand-ducal du 31 mars 2010, a mis en place ce mécanisme de compensation.

Partie 1 : Analyse des prix de fourniture en énergie

Cette partie du rapport analyse l'évolution du prix de la fourniture intégrée en électricité et en gaz naturel sur un intervalle de 4 ans, à savoir de janvier 2010 à décembre 2013.

Les données utilisées pour cette première partie du rapport proviennent :

- du STATEC, qui mesure le niveau des prix de l'électricité et du gaz naturel selon la méthodologie d'Eurostat;
- de la base de données d'Eurostat « Statistics Explained »¹²;
- de l'Institut, qui approuve les tarifs d'utilisation du réseau et fixe annuellement la contribution au mécanisme de compensation¹³.

Pour l'électricité, les graphiques et tableaux se rapportent au client-type Dc (Catégorie de clients établie au départ de la classification d'Eurostat). Ce client-type a une consommation annuelle en électricité entre 2500 et 5000 kWh. Pour le gaz naturel, les graphiques et tableaux se rapportent au client-type D2. Ce client-type a une consommation annuelle en gaz naturel entre 20 et 200 GJ, c'est-à-dire entre 5600 et 56000 kWh (1 kWh=0,0036 GJ). Avec un pouvoir calorifique supérieur (PCS) de 11,33 kWh/m³, cela correspond à une consommation annuelle entre 494 m³ et 4940 m³. Il s'agit là de clients-types les plus représentatifs de la population résidentielle luxembourgeoise dans le secteur de l'électricité et du gaz naturel.

Électricité

L'analyse des prix de la fourniture intégrée en électricité a pour but :

- de quantifier les différents éléments constitutifs du prix total de l'électricité (énergie et fourniture, frais réseaux, taxes et obligation de service public (OSP) et TVA);
- de mesurer objectivement les évolutions des différentes composantes du prix total de l'électricité qui est appliqué à la clientèle résidentielle du Luxembourg;
- d'analyser l'évolution du prix de l'électricité pratiqué sur la bourse et de montrer sa relation et sa différence avec le prix de vente de l'électricité sur le marché de détail;
- d'exprimer une opinion sur le niveau des prix pratiqués au Luxembourg.

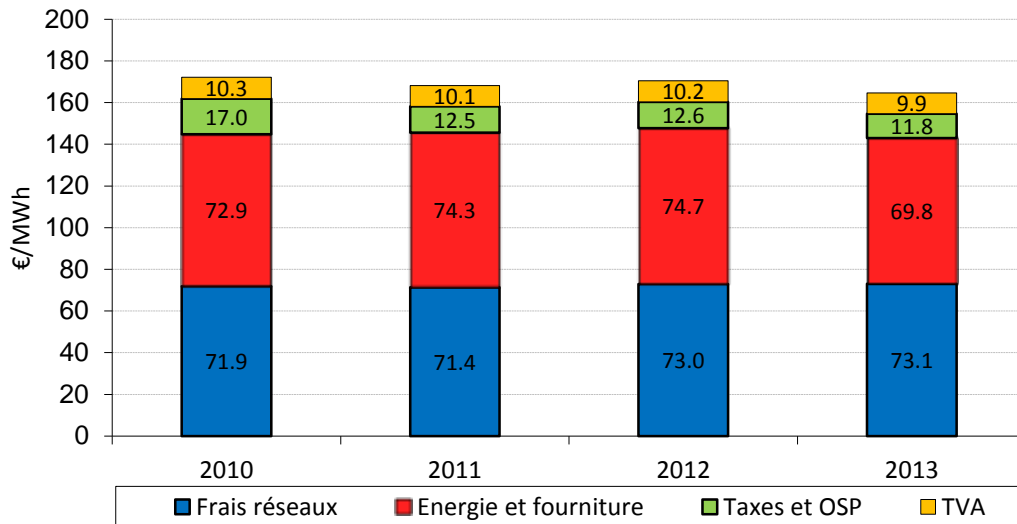
Décomposition et évolution du prix de l'électricité pour le client-type Dc

Le **graphique 1** donne un aperçu de la répartition de la facture totale annuelle d'électricité d'un client-type Dc (consommation annuelle entre 2500 et 5000 kWh) entre les différentes composantes (Energie et fourniture, Frais réseaux, Taxes et OSP, TVA) pour les années 2010 à 2013. Les données proviennent du STATEC.

¹² http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/Electricity_and_natural_gas_price_statistics

¹³ <http://www.ilr.public.lu/electricite/> et <http://www.ilr.public.lu/gaz/>

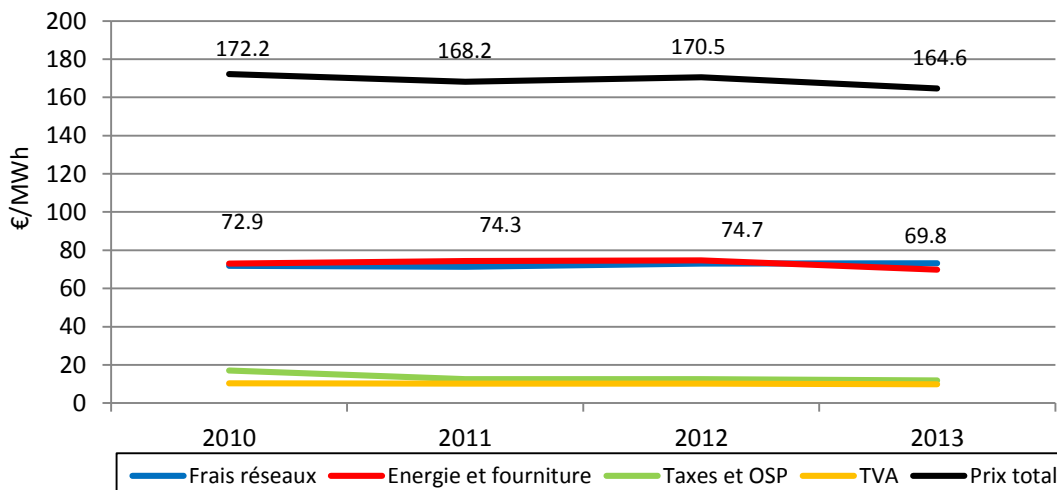
Graphique 1: Décomposition du prix intégré de l'électricité pour le client-type Dc (en € par MWh)



En 2013, le client final a payé 164,6 €/MWh (c'est-à-dire 0,1646 €/kWh) pour la fourniture intégrée de l'électricité. Les « Frais réseaux » s'élèvent à 73,1 €/MWh, l'« Energie et fourniture » à 69,8 €/MWh. Les « Frais réseaux » représentent ainsi 44% de la facture totale annuelle d'électricité et la composante « Energie et fourniture » représente 42%. Les « Taxes et OSP », qui s'élèvent à 11,8 €/MWh, représentent 7% des coûts totaux pour la fourniture intégrée en électricité. La « TVA » s'élève à 9,9 €/MWh pour représenter 6% de la facture totale.

Le **graphique 2** présente l'évolution de la facture totale annuelle d'un client-type Dc, ainsi que l'évolution des différentes composantes.

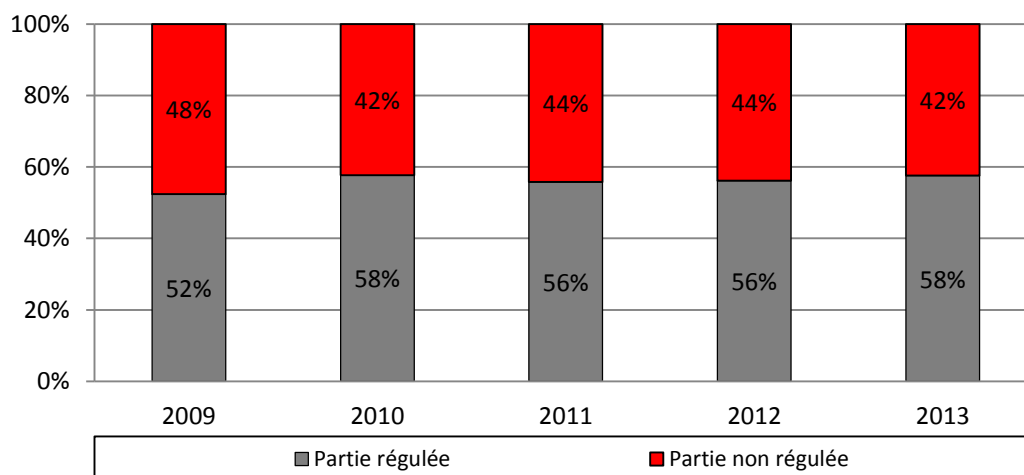
Graphique 2 : Evolution des composantes du prix intégré de l'électricité pour le client-type Dc (en € par MWh)



La composante « Energie et fourniture » a légèrement baissé de 72,9 €/MWh en 2010 à 69,8 €/MWh en 2013. Les autres composantes du prix de la fourniture intégrée en électricité, c'est-à-dire les « Frais Réseaux » et les « Taxes et OSP », sont relativement stables depuis 2010. Au total, le prix intégré de l'électricité a baissé de 4,4 % de 2010 à 2013.

Le **graphique 3** montre la décomposition du prix intégré de l'électricité dans une partie régulée et une partie non régulée. La partie régulée comprend les composantes « Frais réseaux », « Taxes et OSP » et « TVA », tandis que la partie non régulée comprend la composante « Energie et fourniture ».

Graphique 3: Décomposition du prix intégré de l'électricité en partie régulée et partie non régulée



En 2013, la partie régulée du prix total de l'électricité représente 58% des coûts totaux pour le client-type Dc. La partie non régulée ne représente donc que 42% des coûts totaux. Le fournisseur, lors de l'établissement du prix total de l'électricité, ne décide que sur la partie non régulée du prix, la partie régulée étant identique pour tous les fournisseurs actifs dans un même réseau.

Lors de la détermination du prix de la fourniture d'énergie, le fournisseur doit prendre en compte, outre le coût de l'approvisionnement en énergie proprement dit, les coûts en relation avec son devoir d'assurer la sécurité de l'approvisionnement, les écarts de consommations (énergie d'équilibre), les risques encourus (non-paiement...), ainsi que les autres coûts attribuables au fournisseur (commercialisation, facturation...).

Evolution du prix de l'électricité pratiqué sur la bourse

Le **graphique 4** analyse le développement du prix de l'électricité sur le marché « à terme » (Power Derivatives Market (DM)¹⁴ - EEX¹⁵ Power Derivatives -Phelix Futures and Options) avec livraison entre 2010 et 2014 ainsi que le développement sur le marché « spot » (Power Spot Market (SM)¹⁶ - EPEX SPOT - Market Area Germany/Austria) pour les années 2010 à 2014¹⁷.

Une variété de stratégies d'approvisionnement de l'électricité sur les marchés à terme (3-years-ahead, 2-years-ahead, year-ahead)¹⁸ et sur le marché spot (day-ahead), ainsi que plusieurs combinaisons de

¹⁴ Power Derivatives Market (DM) = marché à terme : marché où les règlements se font à une échéance ultérieure, et prévue à l'avance de celle où les transactions sont conclues.

¹⁵ The European Energy Exchange (EEX), based in Leipzig, was founded in 2002 as a result of the merger of the two German power exchanges in Frankfurt and Leipzig. Since then, EEX has evolved from a pure power exchange into the leading trading market for energy and related products with international partnerships.

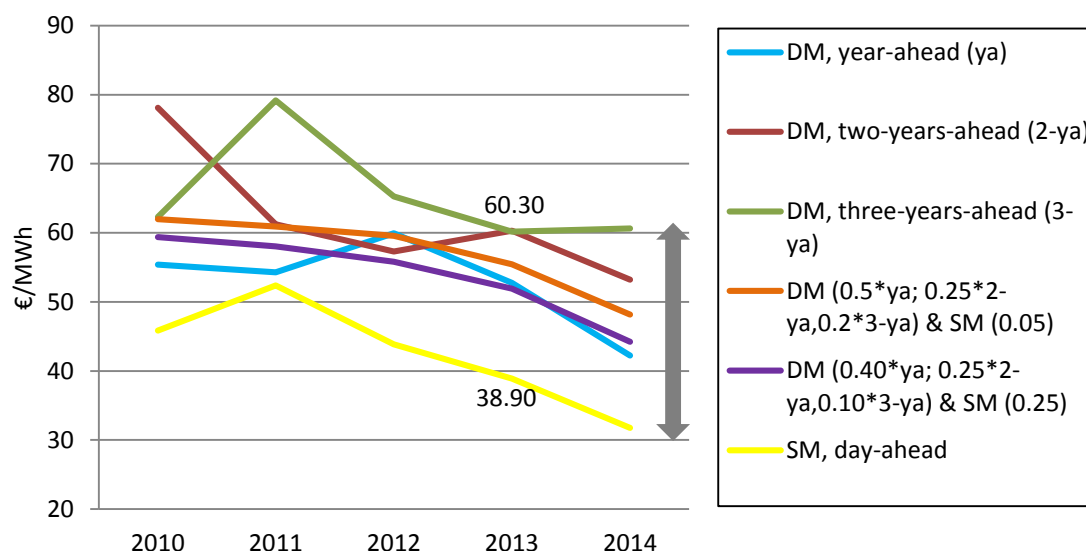
¹⁶ Power Spot Market (SM) = marché au comptant : par contraste à un marché à terme, la livraison des biens échangés et leur paiement ont lieu pratiquement simultanément et immédiatement.

¹⁷ L'année 2014 se base sur une moyenne des prix de l'électricité sur le marché « spot » de janvier 2014 à août 2014.

¹⁸ Approvisionnement d'électricité 1, 2 ou 3 années avant la livraison

stratégies d’approvisionnement (year-ahead combiné avec day-ahead) ont été analysées. Le graphique reprend la variété des stratégies d’approvisionnement, exprimées par les prix moyens des produits « à terme » et du produit « spot » sur une année.

Graphique 4: Développement sur le marché à terme (EEX) et le marché spot (EPEX)



Sur la base des données du marché boursier EEX et EPEX SPOT, un couloir (exprimé par la flèche grise) avec une limite inférieure, le meilleur prix d’approvisionnement de l’électricité, et une limite supérieure, le prix d’approvisionnement le plus cher, s’esquisse. Par exemple, pour 2013, les coûts d’approvisionnement pour un fournisseur sur la bourse se situent entre 38,9 €/MWh et 60,3 €/MWh.

L’Institut remarque que les coûts d’approvisionnement de l’électricité ont diminué les dernières années, et surtout depuis 2011. En effet, la plupart des produits « à terme » et le produit « spot » ont connu une diminution de prix. Par exemple, le produit à terme « year-ahead » a baissé d’environ 5%, et le produit « spot » de 15% entre 2010 et 2013.

Relation entre le prix de l’électricité pratiqué sur la bourse et le prix de vente (la composante « Energie et fourniture ») sur le marché de détail.

Cette partie analyse la possibilité d’une relation entre le prix de l’électricité pratiqué sur la bourse et le prix de vente sur le marché de détail. Le prix du marché de gros n’a qu’une influence sur la composante « Energie et fourniture » du prix total de l’énergie. En effet, le fournisseur prend en compte, lors de la détermination du prix de la fourniture d’électricité, les coûts d’approvisionnement de l’électricité.

De 2010 à 2011, les prix de l’électricité sur le marché de gros, et surtout le produit « spot » et le produit à terme (3-years-ahead) ont augmenté. Pour cette même période, la composante « Energie et fourniture » a augmenté de 72,9 €/MWh à 74,3 €/MWh (voir graphique 1). De 2011 à 2012, la composante « Energie et fourniture » reste stable, suivie d’une baisse significative en 2013 où elle s’élève à 69,8 €/MWh. Cette évolution est également reflétée par celle des produits « à terme » qui, également, n’ont pas pris une direction claire de 2011 à 2012, mais sont en baisse depuis 2012. Seul le produit « spot » est en diminution permanente depuis 2011. Ainsi, l’Institut conclut qu’il existe pour

la période 2010 à 2013 une corrélation entre prix du marché de gros et prix du marché de détail. En effet, la diminution des prix de l'électricité sur le marché de gros a été traduite en une baisse de la composante « Energie et fourniture » sur le marché de détail.

Compte tenu de la baisse des prix sur le marché de gros pour l'année 2014, les clients pouvaient s'attendre à une nouvelle baisse des prix du marché de détail en 2014. Or, du moins pour le segment des consommateurs résidentiels, aucun fournisseur actif sur le marché de détail n'a revu ses prix à la baisse en 2014.

Sur demande de l'Institut, les fournisseurs d'électricité ont donné plusieurs raisons à l'absence de la baisse des prix de l'électricité pour les clients résidentiels :

- les prix de l'électricité reflètent une moyenne des prix du marché de gros pendant la période d'approvisionnement et non pas le prix à un moment déterminé;
- Les risques et coûts supplémentaires liés à la volatilité des prix de l'énergie d'équilibre suite à l'augmentation des capacités de production d'énergies renouvelables;
- l'environnement réglementaire contraignant entraîne des investissements importants et des frais de fonctionnement croissants (p.ex. REMIT, EMIR, l'implémentation des compteurs intelligents, la mise en place d'une communication du marché, la séparation d'un environnement informatique extrêmement complexe);
- les frais liés aux actions à réduire de manière durable la consommation d'énergie ou de promouvoir la production d'énergie renouvelable;
- Les frais liés au développement de projets d'extensions stratégiques des activités au niveau national et international.

Différence entre le prix de l'électricité pratiqué sur la bourse et le prix de vente (la composante « Energie et fourniture ») sur le marché de détail.

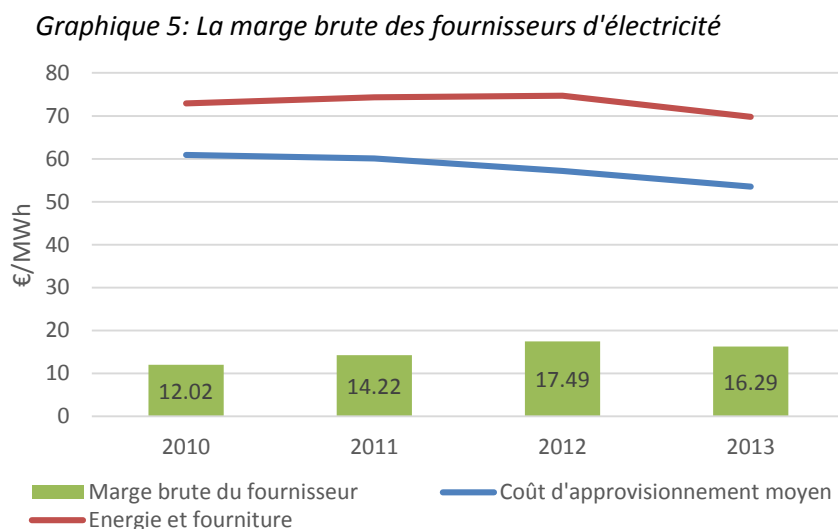
Les coûts d'approvisionnement ne reflètent pas le coût intégral de la fourniture d'électricité sur le marché de détail. En fait, le prix du marché de détail est plus élevé. Le fournisseur, lors de la détermination du prix de la fourniture d'énergie, doit prendre en compte, outre le coût de l'approvisionnement en énergie proprement dit, les coûts en relation avec son devoir d'assurer la sécurité de l'approvisionnement, les écarts de consommations (énergie d'équilibre), les risques encourus (non-paiement...), ainsi que les autres coûts attribuables au fournisseur (commercialisation, facturation...).

Afin de pouvoir apprécier le niveau et l'efficacité atteints en termes d'ouverture à la concurrence des marchés de détail, l'Institut a donc invité les fournisseurs à lui communiquer la décomposition du prix de fourniture en distinguant entre les catégories suivantes :

- Coûts de l'approvisionnement en électricité
- Coût du service (Facturation, encaissement, gestion des réclamations et des impayés, gestion du portefeuille, commercialisation, coûts des garanties d'origine, gestion des écarts de consommation
- Marge bénéficiaire

A noter que les informations requises font toujours défaut.

L'Institut a donc procédé à une estimation de la « marge brute du fournisseur », illustrée par le **graphique 5**. La marge brute est la différence entre la composante « Energie et fourniture » (voir graphique 1) et le coût d'approvisionnement moyen, ce dernier correspondant à la moyenne des prix résultant des différentes stratégies d'approvisionnement de l'électricité (voir graphique 4)).



Compte tenu de la tendance à la baisse des prix de gros pour 2014 et de la stabilité de la composante « Energie et fourniture », un nouvel accroissement de la marge brute est prévisible. Si l'origine de cette augmentation réside effectivement dans des coûts de fonctionnement plus élevés ou plutôt dans le manque de pression concurrentielle sur le marché, elle n'a pas pu être analysée, faute d'informations probantes de la part des acteurs concernés.

Opinion sur le niveau des prix pratiqués au Luxembourg

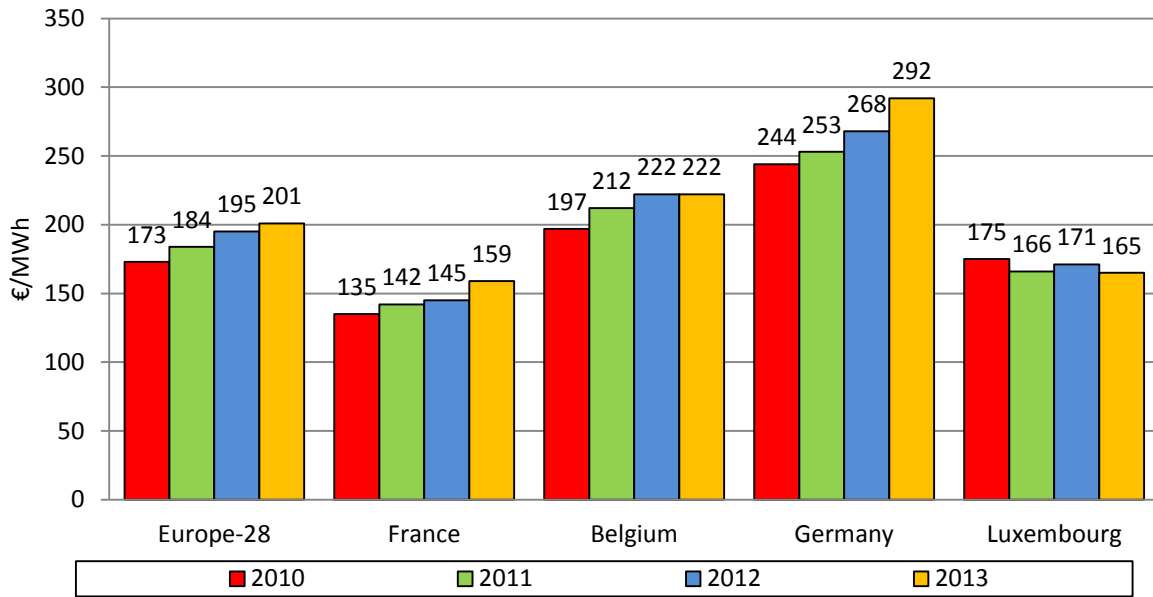
Pour se faire une idée sur le niveau des prix pratiqués au Luxembourg, il faut comparer le prix intégré de l'électricité pratiqué au Luxembourg avec celui pratiqué dans d'autres pays. L'Institut a choisi, à titre de comparaison, la moyenne du prix intégré de l'électricité en Europe des Vingt-huit (ci-après « Europe-28 »), ainsi qu'en France, en Belgique et en Allemagne.

Le **graphique 6** permet de comparer le prix intégré de l'électricité pour le Luxembourg avec les prix pratiqués en Europe-28, en France, en Belgique et en Allemagne pour les années 2010 à 2013. Les données proviennent de la base de données d'Eurostat et concernent le deuxième semestre pour chaque année¹⁹.

En Europe-28, les prix de l'électricité des clients résidentiels ont augmenté de 5% chaque année en moyenne entre 2010 et 2013, ce qui présente un taux plus élevé que l'inflation. En France, en Belgique et en Allemagne, les prix de l'électricité sont également en augmentation constante. Au Luxembourg par contre, les prix de l'électricité sont restés stables avec une légère diminution de 2012 à 2013.

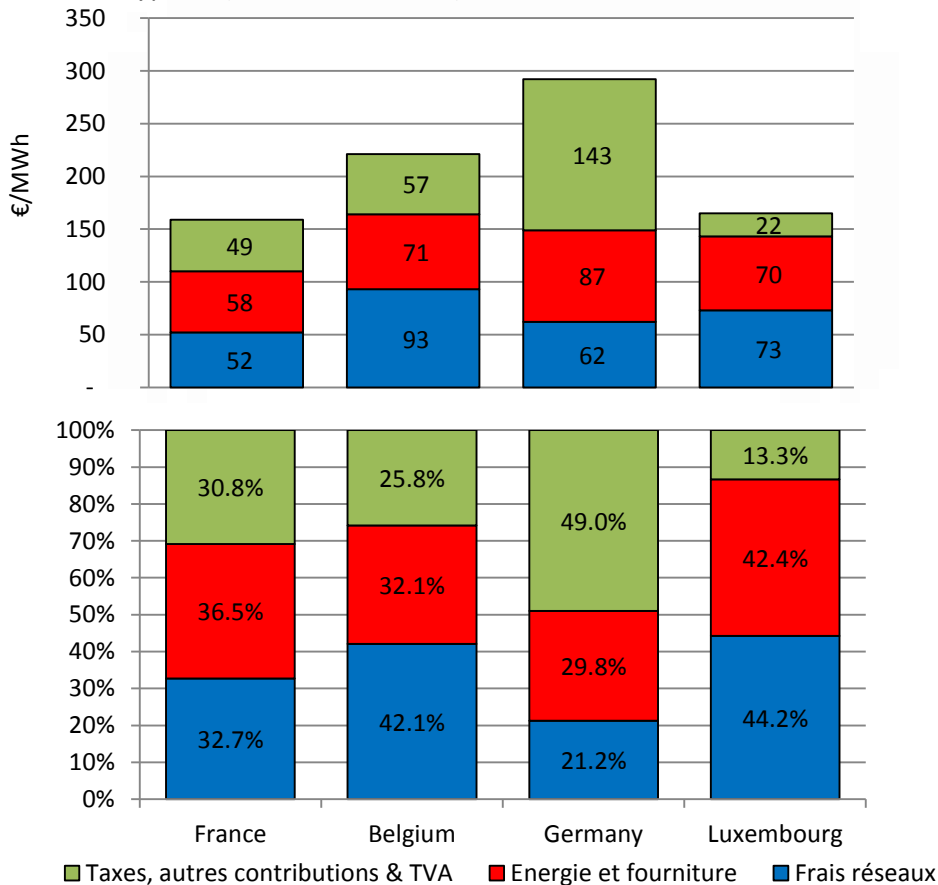
¹⁹ http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/Electricity_and_natural_gas_price_statistics

Graphique 6: Prix intégré de l'électricité pour le client type-Dc (en €/MWh)



Le graphique 7 montre la décomposition du prix intégré de l'électricité en France, en Belgique, en Allemagne et au Luxembourg pour le client-type Dc pour l'année 2013, deuxième semestre.

Graphique 7: Décomposition du prix intégré de l'électricité pour le client-type Dc (en €/MWh et en %)



Au deuxième semestre de l'année 2013, le prix intégré de l'électricité au Luxembourg se situe à 165 €/MWh et est largement inférieur aux prix pratiqués en Belgique et en Allemagne. Le client résidentiel en Allemagne et en Belgique paye respectivement 127 €/MWh et 57 €/MWh de plus pour la consommation d'électricité que le client résidentiel au Luxembourg. Cette différence est essentiellement due au faible taux des Taxes, des autres contributions et de la TVA applicables au Luxembourg. Ces derniers représentent ensemble environ 13 % de la facture totale annuelle de l'électricité au Luxembourg, contre 26% en Belgique et presque 50% en Allemagne²⁰. La situation est différente en France. Les taxes, les autres contributions et la TVA sont relativement élevées en France, pourtant le client résidentiel en France paye moins cher la consommation d'électricité (159 €/MWh) que le client résidentiel au Luxembourg. En fait, les frais d'utilisation du réseau ainsi que la composante « Energie et fourniture » sont significativement moins élevés en France.

En comparant le prix intégré de l'électricité au Luxembourg aux prix hors taxe, autres contributions et TVA des autres pays, l'Institut constate que le prix pratiqué au Luxembourg se situe plus proche du prix intégré de l'électricité en Belgique et en Allemagne. A titre d'exemple, hors taxe, autres contributions et TVA, le consommateur résidentiel au Luxembourg paye 143 €/MWh pour la fourniture d'électricité, tandis que le consommateur en Belgique et en Allemagne paye respectivement 164 €/MWh et 149 €/MWh.

²⁰ Notamment, en Allemagne, les taxes se composent de la TVA (32%), de la taxe sur l'électricité (14%), de la contribution aux surcoûts des énergies renouvelables (EEG-Umlage (37%)), de la redevance de concession (12%), de la taxe pour la cogénération (KWK-Aufschlag) (1%), de la taxe compensatoire de l'exemption des frais de réseau pour les industries électro-intensives (2%) et de la taxe pour l'offshore (2%).
http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lectricit%C3%A9_en_Allemagne

Gaz naturel

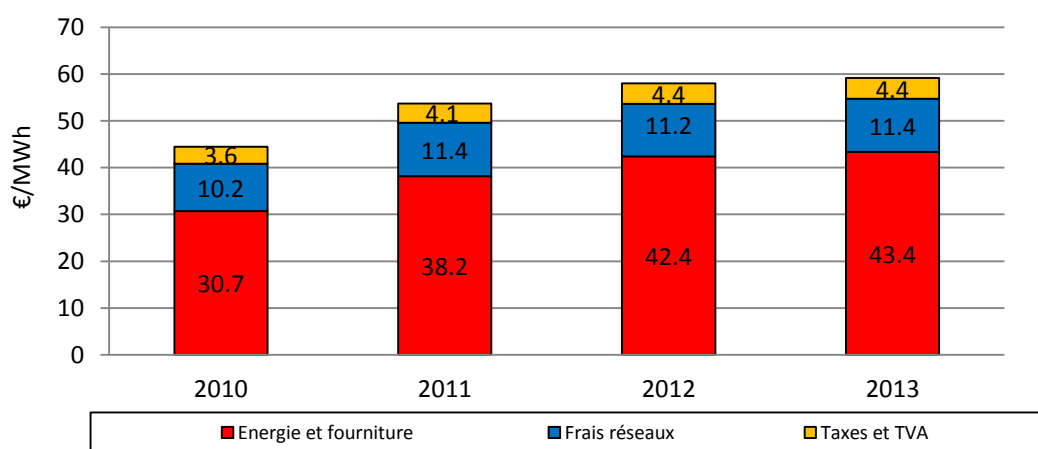
L'analyse des prix de fourniture intégrée en gaz naturel a pour but :

- de quantifier les différents éléments constitutifs du prix total du gaz naturel (Energie et fourniture, Frais Réseaux, Taxes et TVA);
- de mesurer objectivement l'évolution des différentes composantes du prix total du gaz naturel qui est appliqué à la clientèle résidentielle;
- d'analyser l'évolution du prix du gaz naturel pratiqué sur la bourse et de montrer sa relation et sa différence avec le prix de vente du gaz naturel sur le marché de détail;
- exprimer une opinion sur le niveau des prix pratiqués au Luxembourg et sur le degré de compétitivité des fournisseurs de gaz naturel.

Décomposition et évolution du prix du gaz naturel pour le client-type D2

Le **graphique 8** donne un aperçu de la répartition de la facture totale annuelle du gaz naturel d'un client-type D2 (consommation annuelle entre 20 et 200 GJ, c'est-à-dire entre 5 600 et 56 000 kWh (1 kWh=0,0036 GJ), et entre 492 m³ et 4 920 m³ (1 m³= 11,3 kWh) entre les différentes composantes (énergie et fourniture, Frais Réseaux, Taxes et TVA) pour les années 2010 à 2013. Les données proviennent du STATEC. Les frais réseaux sont estimés par l'Institut²¹.

Graphique 8: Décomposition du prix du gaz naturel pour le client-type D2 (en € par MWh)

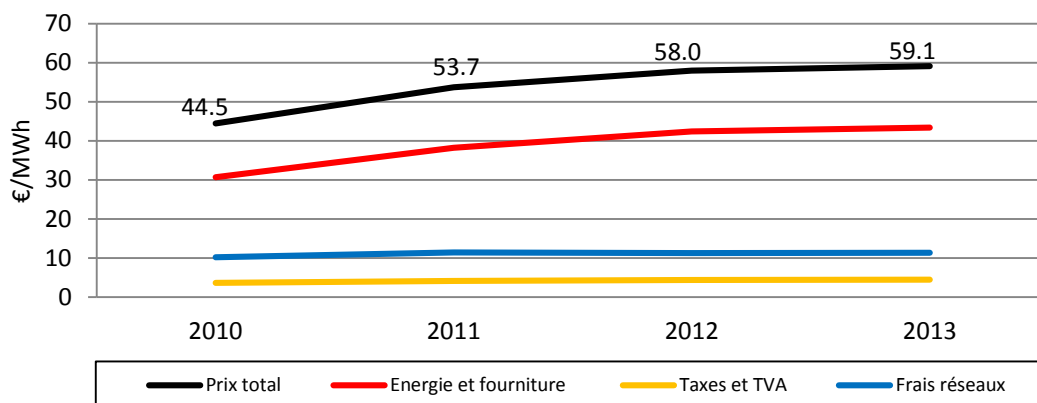


En 2013, le client final paye 59,1 €/MWh pour la fourniture intégrée du gaz naturel. La composante « Energie et fourniture » s'élève à 43,4 €/MWh et représente ainsi 73,3% de la facture totale annuelle du gaz naturel. Les frais d'utilisation des réseaux s'élèvent à 11,4 €/MWh et représentent ainsi 19,2 % du coût total. Les taxes et la TVA s'élèvent à 4,4 €/MWh et représentent ensemble environ 7,5% du coût total pour la fourniture intégrée en gaz naturel.

²¹ Estimation sur base des règlements portant acceptation des tarifs d'utilisation du réseau de transport au Luxembourg et du réseau de distribution et des tarifs des services accessoires à l'utilisation du réseau de distribution de gaz naturel. Les frais du réseau de transport en amont du Luxembourg sont aussi pris en compte dans l'estimation des frais réseaux.

Le **graphique 9** présente l'évolution de la facture totale annuelle d'un client-type D2, ainsi que l'évolution des différentes composantes.

Graphique 9: Evolution des composantes du prix du gaz naturel pour le client-type D2 (en € par MWh)

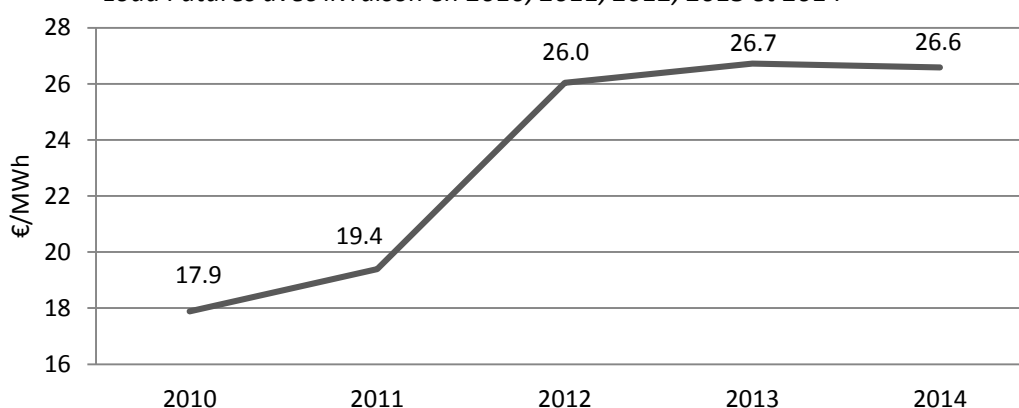


Le prix intégré du gaz naturel a augmenté de 44,5 €/MWh en 2010 à 59,1 €/MWh en 2013. Cette augmentation est majoritairement due à la hausse de la composante « Energie et fourniture ». Les taux des Taxes et de la TVA, ainsi que le montant des frais d'utilisation des réseaux luxembourgeois sont restés relativement stables les 4 dernières années.

Evolution du prix total du gaz naturel pratiqué à la bourse

Le **graphique 10** compare le développement sur le marché à terme du produit Dutch TTF²² Gas Base Load Futures avec livraison entre 2010 et 2014. Il s'agit du prix à terme moyen pour l'année suivante (produit « year-ahead »).

Graphique 10 : Evolution sur le marché à terme du produit EFE TTF Gas Base Load Futures avec livraison en 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014



Depuis 2010, les coûts d'approvisionnement en gaz naturel ont augmenté. Le prix du produit à terme « Dutch TTF » se situe à 26,6 €/MWh en 2014 contre 17,9 €/MWh en 2010.

²² "Title Transfer Facility", généralement dénommé TTF, est un point d'échange virtuel de gaz naturel aux Pays-Bas.

Relation entre le prix du gaz naturel pratiqué sur la bourse et le prix de vente (la composante « Energie et fourniture ») sur le marché de détail.

En comparant le graphique 10 avec le graphique 8, l'Institut remarque une corrélation entre la composante « Energie et fourniture » et le prix de gros. En effet, le prix du gaz naturel pratiqué à la bourse et le prix de vente sur le marché de détail sont en augmentation depuis 2010 avec un prix plutôt stable pour l'année 2013.

Différence entre le prix du gaz naturel pratiqué sur la bourse et le prix de vente (la composante « Energie et fourniture ») sur le marché de détail.

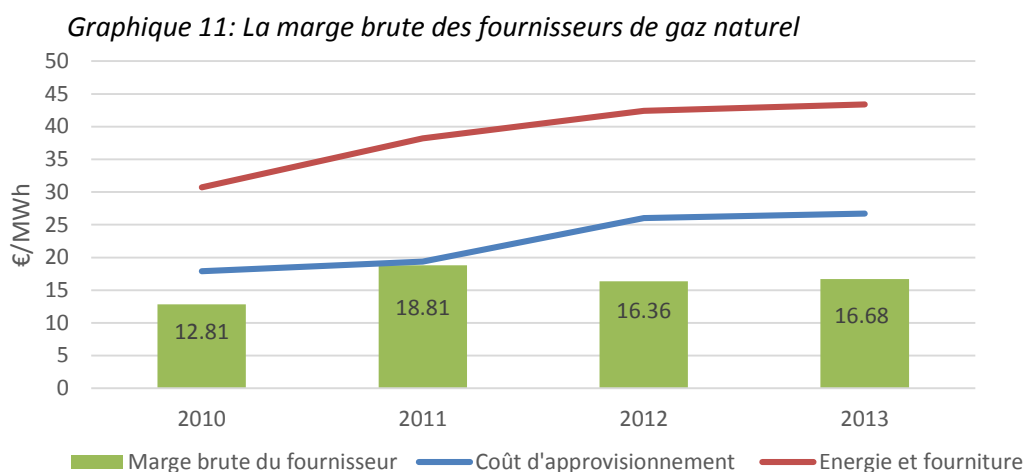
Les prix boursiers ne reflètent pas le coût intégral de la fourniture de gaz naturel sur le marché de détail. En fait, le prix du marché de détail est plus élevé. Le fournisseur, lors de la détermination du prix de la fourniture d'énergie, doit prendre en compte, outre le coût de l'approvisionnement en énergie proprement dit, les frais d'acheminement vers le Luxembourg, les frais d'équilibrage, les frais d'administration du fournisseur, les frais de commercialisation du fournisseur, le service au client, ainsi que la marge du fournisseur.

Afin de pouvoir apprécier le niveau et l'efficacité atteints en termes d'ouverture à la concurrence des marchés de détail, l'Institut a donc invité les fournisseurs à lui communiquer la décomposition du prix de fourniture en distinguant entre les catégories suivantes :

- Coûts d'achat du gaz naturel
- Coûts de transport du gaz naturel – Luxembourg & Etranger
- Coût du service (Facturation, encaissement, gestion des réclamations et des impayés, gestion du portefeuille, commercialisation, coûts des garanties d'origine, gestion des écarts de consommation
- Marge bénéficiaire

Les informations requises n'ont pas encore été fournies par la plupart des fournisseurs.

L'Institut a donc procédé à une estimation de la « marge brute du fournisseur », dont le résultat est représenté par le **graphique 11**. La marge brute est la différence entre la composante « Energie et fourniture » (voir graphique 8) et le coût d'approvisionnement du gaz naturel (voir graphique 10).



L'Institut estime que les fournisseurs de gaz naturel ont une marge brute de 16,68 €/MWh en 2013, et les fournisseurs d'électricité de 16,29€/MWh (voir graphique 5). Sachant que la consommation moyenne d'un client résidentiel de gaz naturel s'est élevée à 38744 kWh, contre 4075 kWh en électricité, la marge brute absolue des fournisseurs de gaz naturel par consommateur résidentiel a été neuf fois supérieure à la marge brute absolue des fournisseurs d'électricité en 2013.

L'Institut s'explique cette marge absolue plus importante en gaz naturel qu'en électricité en partie par la structure de l'approvisionnement des fournisseurs. Il semble que les fournisseurs de gaz naturel détiennent encore largement des contrats d'approvisionnement à long terme (environ 70%²³) dont le prix n'est pas en relation avec le prix du marché considéré pour l'estimation de la marge brute (produit Dutch TTF Gas Base Load Futures), mais dépend d'autres critères, notamment du prix du pétrole. Partant, sans plus de détails sur les conditions d'approvisionnement des fournisseurs, l'Institut n'est, à ce stade, pas en mesure d'apprécier le niveau raisonnable ou non de la marge brute.

Opinion sur le niveau des prix pratiqués au Luxembourg

Pour se faire une idée sur le niveau des prix pratiqués au Luxembourg, il faut comparer le prix intégré du gaz naturel pratiqué au Luxembourg avec celui pratiqué dans d'autres pays. L'Institut a choisi, à titre de comparaison, la moyenne du prix intégré du gaz naturel en Europe des Vingt-huit (ci-après « Europe-28 »), en France, en Belgique et en Allemagne.

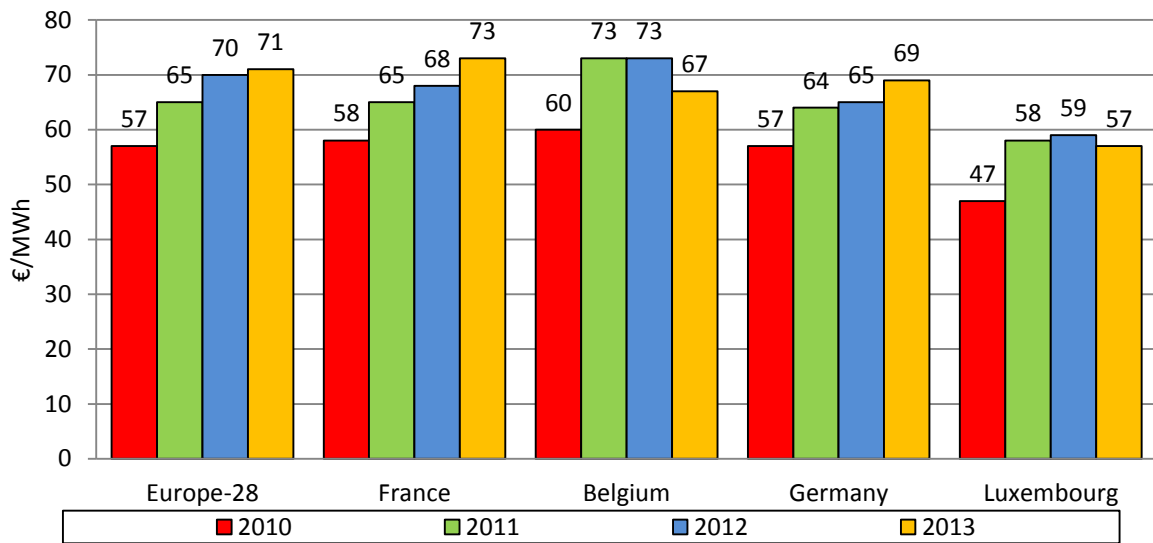
Le **graphique 12** permet de comparer le prix intégré du gaz naturel pour le Luxembourg avec les prix pratiqués en Europe-28, en France, en Belgique et en Allemagne pour les années 2010 à 2013. Les données proviennent de la base de données d'Eurostat et concernent le deuxième semestre pour chaque année²⁴.

En Europe-28, les prix du gaz naturel des clients résidentiels ont augmenté de 7% chaque année en moyenne entre 2010 et 2013, ce qui présente un taux plus élevé que l'inflation. Cette même tendance permanente à la hausse peut également être observée en France, en Belgique et en Allemagne. Au Luxembourg, les prix ont augmenté de 47 €/MWh en 2010 à 57 €/MWh 2013, ce qui représente une augmentation d'environ 20 %.

²³ Chiffre estimé par l'Institut sur base des données des fournisseurs de gaz naturel concernant les sources d'approvisionnements

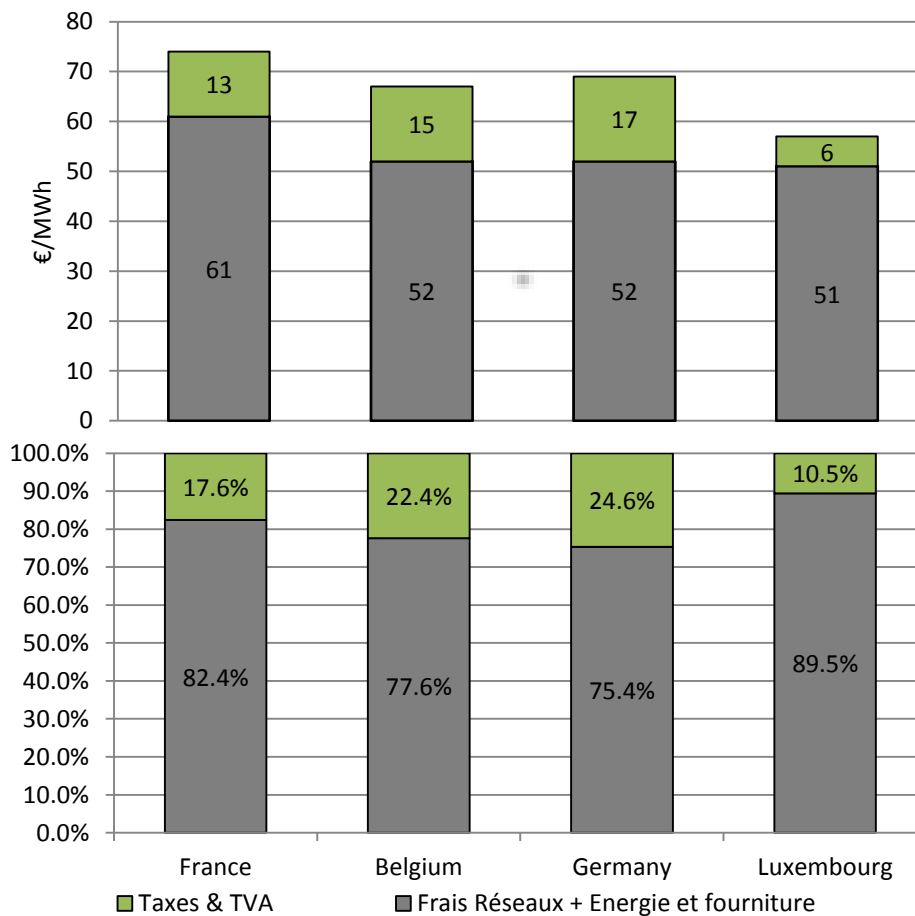
²⁴ http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/images/archive/7/75/20131106132423!Half-yearly_electricity_and_gas_prices.png

Graphique 12: Prix intégré du gaz naturel pour le client type-D2 (en €/MWh)



Le **graphique 13** montre la décomposition du prix intégré du gaz naturel en France, en Belgique, en Allemagne et au Luxembourg pour le client-type D2 pour le deuxième semestre de l'année 2013.

Graphique 13: Décomposition du prix intégré du gaz naturel pour le client-type D2 (en euro/MWh et en %)



Au deuxième semestre de l'année 2013, le prix intégré du gaz naturel pour le Luxembourg se situe à 57 €/MWh et est inférieur aux prix pratiqués en Belgique, en Allemagne et en France. Le client résidentiel en Belgique, en Allemagne et en France paye respectivement 10, 12 et 17 €/MWh de plus pour la consommation de gaz naturel que le client résidentiel au Luxembourg. Cette différence est due au faible taux des taxes, des autres contributions et de la TVA applicables au Luxembourg. Ces derniers représentent ensemble environ 10,5% de la facture totale annuelle du gaz naturel au Luxembourg, contre 22 % en Belgique, 24,6 % en Allemagne et 17,6 % en France. En fait, une part considérable de la différence de prix final du gaz naturel à travers l'Union européenne est liée aux différentes politiques gouvernementales en matière de fiscalité de l'énergie et des objectifs environnementaux.

En comparant le prix intégré du gaz naturel pour le Luxembourg aux prix hors taxe, autres contributions et TVA des autres pays, l'Institut constate que le prix pratiqué au Luxembourg se situe dans le même ordre de grandeur que les prix intégrés du gaz naturel en Belgique et en Allemagne. Hors taxe, autres contributions et TVA, le consommateur résidentiel au Luxembourg paye 51 €/MWh pour la fourniture du gaz naturel, tandis que les consommateurs en Belgique et en Allemagne paient 52 €/MWh. La situation est différente pour la France. Hors taxes et TVA, le consommateur doit encore payer 61 €/MWh pour la fourniture du gaz naturel.

Bien que le prix du gaz naturel pratiqué au Luxembourg se situe dans le même ordre de grandeur que les prix intégrés en Belgique et en Allemagne, les comparaisons de prix du gaz naturel montrent une diversité d'offres de gaz naturel nettement plus élevée dans les pays limitrophes. Par ailleurs, une plus grande différence de prix entre l'offre la moins chère et l'offre la plus chère peut être observée. Donc, les consommateurs dans un des pays limitrophes auront plutôt la possibilité de trouver une offre moins chère qu'un consommateur au Luxembourg.

Partie 2: La comparaison des prix de fourniture en énergie au Luxembourg

Électricité

Mise en service du comparateur de prix d'électricité ---www.calculix.lu---

Depuis septembre 2013, l'Institut Luxembourgeois de Régulation dispose d'une plateforme internet www.calculix.lu. Calculix est un comparateur de prix qui calcule les différentes offres d'électricité pour clients résidentiels²⁵ au Luxembourg afin de leur faciliter la comparaison.

Sur base du code postal et de la consommation introduite dans le comparateur, Calculix détermine les coûts annuels relatifs à chacune des offres disponibles et les présentent de façon à permettre au consommateur de faire son choix. A défaut d'introduire la consommation exacte, une moyenne statistique en fonction de la composition du ménage sert de base au calcul.

The screenshot shows the homepage of the Calculix website. At the top right, there are links for 'Login', 'Inscription', and 'Mot de passe oublié'. The logo 'CALCULIX' is prominently displayed in the center, with 'SMART CLEVERT INFOPORTAL' written above it. A language selector shows 'Français'. Below the header, the main heading reads 'Trouvez l'offre la moins chère'. The central form is divided into two columns. The left column contains input fields for 'Votre code postal' (with a Luxembourg map icon), 'Composition du ménage' (with a person icon and 'Personnes'), and 'Votre consommation' (with 'kWh/an' and a checkbox for 'Vous n'avez pas encore de fournisseur d'électricité'). A red 'démarrer' button is at the bottom of this column. The right column contains an 'Information' section with text explaining the service and a 'ILR Energy Hotline' section with a phone icon and the number '(+352) 28 228 888'. A 'notice légale' link is at the bottom right.

Dans la liste des résultats affichés par le comparateur, le client résidentiel peut, à côté du prix des produits, s'informer sur la composition de l'électricité en termes de sources d'énergie. Calculix informe sur le mix énergétique des produits offerts par un fournisseur, c'est-à-dire sur l'origine de

²⁵ Clients qui achètent de l'électricité pour leur propre consommation domestique, ce qui exclut les activités commerciales ou professionnelles.

l'électricité à laquelle le client peut souscrire à travers son contrat de fourniture (électricité à base de sources d'énergie renouvelables, fossiles, nucléaires etc.) ainsi que sur son impact environnemental (en termes d'émissions de CO₂ et de déchets radioactifs). Par ailleurs, Calculix renseigne sur les principales conditions contractuelles ainsi que sur les choix complémentaires, comme l'encaissement automatique et les remises. En fonction de ces différents critères, le client résidentiel peut mettre en concurrence les différents fournisseurs et choisir l'offre qui convient au mieux à ses besoins et attentes.

Par la mise en service de Calculix, l'Institut vise à augmenter la transparence du marché de l'électricité et à offrir une information plus complète aux consommateurs afin qu'ils puissent faire un choix en toute connaissance de cause. Calculix opère de manière tout à fait neutre par rapport aux fournisseurs. Bien que le classement des résultats se fasse en fonction du prix, d'autres informations utiles sont affichées afin de permettre au consommateur de faire son choix selon les critères qui l'intéressent le plus.

Résultat d'un exercice dans le comparateur de prix

Au Luxembourg, sept fournisseurs²⁶ proposent différents produits²⁷ sur le marché résidentiel :

- Eida S.A.
- Electricis par Hoffmann Frères S.à r.l. et Cie s.e.c.s.
- Enovos Luxembourg S.A.
- LEO S.A.
- NordENERGIE S.A.
- Steinergy S.A.
- Sudstroum S.à r.l. et Co S.e.c.s.

Analysant les résultats établis par Calculix²⁸, il y a lieu de remarquer qu'il n'existe pas de très grandes différences de prix entre les différents fournisseurs. En fait, un client résidentiel ayant une consommation annuelle de 4 000 kWh et se situant dans le réseau du gestionnaire de distribution Creos Luxembourg S.A paie entre 710,79 € et 763,37 € pour la fourniture d'électricité²⁹. Au total, le produit green.connect naturstrom offert par Enovos et par Leo est le moins cher et le produit SwitchBlue offert par Electricis est le plus cher.

Le résultat varie³⁰ cependant en fonction de la consommation du client. Pour les clients résidentiels ayant une consommation annuelle supérieur à 4 400 kWh, l'offre d'Electricis (Produit: Switch Online) devient plus avantageuse que celle d'Enovos et de Leo (Produit: green.connect naturstrom). Par contre, un client résidentiel ayant une consommation annuelle inférieur à 1 240 kWh obtient la meilleur offre chez Eida (Produit : eida.green).

²⁶ Vous trouvez tous les fournisseurs d'électricité, ainsi que tous les gestionnaires de réseaux de distribution repris dans le comparateur de prix sur le site internet : <http://www.ilr.public.lu/electricite/index.html>.

²⁷ Produit = Formule tarifaire proposée par un fournisseur à un client final.

²⁸ L'analyse réalisée au 1^{er} septembre 2014.

²⁹ Les prix total de l'électricité dans le comparateur sont celles du 1.1.2014. Les fournisseurs peuvent à tout moment changer les prix de l'énergie. Par contre, le tarif d'utilisation du réseau, acceptés par un règlement ILR, restent en vigueur pour toute l'année 2014.

³⁰ Le résultat dépend de la hauteur de la composante fixe et de la composante variable dans les prix de l'électricité fixés par les fournisseurs.

En comparant seulement les produits standards des différents fournisseurs (Enovos & Leo – Naturstrom – 100% énergie hydroélectrique / Eida – Eida Green – 100% énergie éolienne / Electriss – Switch – 85,1% Biomasse, biogaz ...; 14,5% énergie hydroélectrique; 0,2% énergie éolienne; 0,1% énergie solaire et 0,1% cogénération à haut rendement / Sudstrom – Terra – 82,2% énergie hydroélectrique et 17,8% énergie éolienne), un client résidentiel ayant une consommation annuelle de 4 000 kWh se situant dans le réseau de Creos Luxembourg S.A paie entre 731,57€ (Sudstrom) et 753,19 € (Eida) pour la fourniture d'électricité.

Le choix d'un produit autre que le produit standard des fournisseurs a un impact sur le prix de l'électricité. En effet, à côté des produits standards offerts par les fournisseurs,

- les clients résidentiels peuvent opter, sous certaines conditions définies par les fournisseurs, pour des produits qui incluent des remises (Enovos & Leo – green.connect Naturstrom – domiciliation et lecture du compteur par le client obligatoire / Electriss – Switch Online – Domiciliation et facture électronique obligatoire / Sudstrom – Terra Online - domiciliation et lecture du compteur par le client obligatoire);
- les clients résidentiels peuvent opter pour des produits dits « premiums ». Par exemple, Enovos et Leo offrent le produit nova naturstrom qui garantit la fourniture d'une énergie écologique certifiée par une attestation établie par un institut agréé indépendant. Les surcoûts du produit nova naturstrom, dont le mix énergétique est composé de 95% eau courante et 5% éolienne-vert, s'élèvent à 0,35 cent euro par kWh (HTVA). Electriss offre le produit SwitchBLUE, qui garantit une énergie propre, produite par des barrages hydroélectriques exploitant la force naturelle de l'eau sans générer d'émissions de CO₂ ni le moindre déchet polluant. SwitchBLUE est certifié par les organisations écologiques Greenpeace et Mouvement Ecologique. Sudstrom offre le produit TERRA INVEST, certifié et composé de l'énergie électrique produite sur base d'installations hydroélectriques (50%) et d'éoliennes (50%). L'énergie ne contient aucune composante provenant de centrales de production sur bases d'énergie nucléaire, de la combustion de charbons ou du gaz, et ne produit donc aucune émission de CO₂.
- les clients résidentiels peuvent opter pour des produits dits « FIX ». Bien que le contrat standard soit à durée indéterminée (résiliable à échéance plus ou moins brève), il existe des contrats à durée déterminée proposés par différents fournisseurs pour lesquels un prix est garanti pour une période prédéfinie, par exemple sur trois années, mais empêchant le client de changer de fournisseur pendant la durée souscrite.

En conclusion, malgré le nombre limité de fournisseurs, une certaine diversité au niveau des prix de l'électricité et au niveau du mix d'énergie primaire et de l'impact environnemental peut être observée. Le choix du consommateur d'un produit ou d'un fournisseur précis n'est pas seulement motivé par des aspects financiers, mais aussi par d'autres critères comme la qualité du produit (renouvelable ou pas) et les services liés au contrat, les produits accessoires offerts, la philosophie ou la renommée du fournisseur.

Gaz naturel

Au Luxembourg, trois fournisseurs³¹ proposent différents produits sur le marché résidentiel:

- Enovos Luxembourg S.A.
- LEO S.A.
- Sudgaz S.A.

L'analyse des prix de la fourniture en gaz naturel porte sur l'offre standard des trois fournisseurs tel qu'applicable en juillet 2014³² et se rapporte à un client résidentiel ayant une consommation annuelle de 2 500 m³ (environ 28 300 kWh) et une puissance installée de 25 kW. L'analyse est faite dans le réseau de distribution de Creos Luxembourg S.A. et dans le réseau de distribution de Sudgaz S.A.



³¹ Vous trouvez tous les fournisseurs du gaz naturel, ainsi que tous les gestionnaires de réseaux de distribution repris dans le comparateur de prix sur le site internet <http://www.ilr.public.lu/gaz/fournisseurs/index.html>.

³² Les fournisseurs peuvent changer leur prix à tout moment.

Analyse de prix du gaz naturel pour le client résidentiel dans le réseau de Creos Luxembourg S.A. :

Fournisseur		Enovos S.A.	Sudgaz S.A.	Leo S.A. (seulement actif sur le territoire de la ville de Luxembourg)
Produit		Naturgas	Tarif Chauffage-Ménage	Gaz chauffage
€/an	Tarifs de comptage	37.56	37.56	37.56
	Primes fixes Energie	90	110.4	90
€/m3	Prix proportionnel du gaz naturel (y inclus les tarifs d'utilisation du réseau)	0.5187	0.495	0.5187
	Taxe "gaz naturel"	0.01187	0.01187	0.01187
€	Total HT	1453.99	1415.14	1453.99
	TVA 6%	87.24	84.91	87.24
	TTC	1541.22	1500.04	1541.22

Analyse de prix du gaz naturel pour le client résidentiel dans le réseau de Sudgaz S.A. :

Fournisseur		Enovos S.A.	Sudgaz S.A.
Produit		Naturgas	Tarif Chauffage-Ménage
€/an	Tarifs de comptage	6	6
	Primes fixes Energie	90	110.4
€/m3	Prix proportionnel du gaz naturel (y inclus les tarifs d'utilisation du réseau)	0.5273	0.47
	Taxe "gaz naturel"	0.01187	0.01187
€	Total HT	1443.93	1321.08
	TVA 6%	86.64	79.26
	TTC	1530.56	1400.34

Les graphiques précédents montrent qu'un client résidentiel ayant une consommation annuelle de 2500 m³ avec une puissance installée de 25 kW et se situant dans le réseau du gestionnaire de distribution Creos Luxembourg S.A paie entre 1 500 € et 1 541 € pour la fourniture du gaz naturel. Au total, le produit Tarif Chauffage-Ménage offert par Sudgaz S.A. est le moins cher suivi du produit naturgas de Enovos S.A. et Gaz Chauffage de Leo S.A. Un client avec la même consommation et la même puissance installée, mais se situant dans le réseau de Sudgaz S.A., peut faire l'économie de 130 € en souscrivant une offre chez le fournisseur Sudgaz S.A., par rapport aux fournisseurs Enovos S.A. et Leo S.A. Il faut mentionner que le résultat varie en fonction de la consommation du client. Pour les clients résidentiels du réseau Creos ayant une consommation annuelle inférieure à 800 m³, l'offre d'Enovos devient plus avantageuse que celle de Sudgaz.

Le choix d'un produit autre que le produit standard des fournisseurs a un impact sur le prix du gaz naturel. En effet, à côté des produits standards offerts par les fournisseurs,

- les clients résidentiels peuvent opter, sous certaines conditions définies par les fournisseurs, pour des produits qui incluent des remises (les trois fournisseurs proposent une remise "Domiciliation": 1.-€/mois, Enovos S.A. et Leo S.A. proposent une remise « e.connect » : entre 0,5 et 1,5 € et Leo S.A. propose une remise "chaudière à condensation": 0,005 €/m³).
- les clients résidentiels peuvent opter pour des produits dits « premiums ». Par exemple, Enovos et Leo proposent "nova naturgas", avec une quote-part de 10 % (surcoût de 0,2967 €/m³), 30 % (surcoût de 0,1977 €/m³) ou 100 % (surcoût de 0,1187€/m³) de biométhane. Sudgaz propose le "Tarif green" avec 5% (surcoût de 0,022 €/m³), 25% (surcoût de 0,052 €/m³), 50% (surcoût de 0,084€/m³) ou 100% (surcoût de 0,12 €/m³) de gaz naturel bio.³³

En conclusion, malgré le nombre limité de fournisseurs, une certaine diversité au niveau des prix du gaz naturel peut être observée. Le choix du consommateur d'un fournisseur précis n'est pas seulement motivé par des aspects financiers, mais aussi par d'autres critères comme la qualité du produit (renouvelable ou pas) et les services liés au contrat, les produits accessoires offerts, la philosophie ou la renommée du fournisseur.

³³ Chez Enovos et Leo, le surcoût est calculé sur la part bilantielle de biométhane, contracté par le client résidentiel (10%, 30% ou 100%). Par contre, chez Sudgaz, le surcoût est calculé sur le total de la consommation du client résidentiel.

Conclusion

Selon l'article 54 (3 bis) de la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité et l'article 51 (6 bis) de la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché du gaz naturel, l'Institut est tenu, une fois par an au moins, d'établir et de publier un rapport qui a pour objectif d'analyser si les prix pour la fourniture d'électricité et de gaz naturel sont en conformité avec les obligations de service public. Il convient donc d'analyser si la fourniture en énergie électrique et en gaz naturel des clients résidentiels est réalisée à des conditions et tarifs raisonnables qui sont aisément et clairement comparables, transparents, non discriminatoires et publiés.

D'après les évaluations et analyses ci-avant, et en l'absence d'indications contraires rapportées par les consommateurs, l'Institut est venu aux conclusions suivantes :

- **les prix proposés par les fournisseurs sont raisonnables :**

La facture totale annuelle en électricité d'un client-type Dc³⁴ qui se décompose en Energie et Fourniture, Frais Réseaux, Taxes et OSP et la TVA, a oscillé les dernières années en suivant l'évolution des marchés de gros. Pour un consommateur résidentiel moyen, elle se situe à 164,6 €/MWh en 2013. Pour le gaz naturel, la facture totale annuelle d'un client-type D2³⁵ qui se décompose en Energie et fourniture, Frais Réseaux, Taxes et TVA, a augmenté les dernières années. La facture d'un consommateur résidentiel moyen se situe à 59,1 €/MWh en 2013.

Concernant la facture d'électricité, la volatilité des prix est majoritairement due aux évolutions de la composante « Energie et fourniture ». L'Institut constate qu'il y a eu une corrélation entre la variation de la composante « Energie et fourniture » dans l'année a et la variation des prix sur le marché de gros pendant l'année a-1. Les composants « *Frais réseaux* » et « *Taxes et OSP* », par contre, sont restés stables depuis 2010. Pour le gaz naturel, la hausse du prix provient également de la composante « *Energie et fourniture* ». Les taux de la taxe et de la TVA sont restés stables les dernières années.

Le prix intégré de l'électricité et du gaz naturel pour le Luxembourg est largement inférieur à la moyenne des prix intégrés de l'électricité et du gaz naturel pour l'Europe des vingt-huit. Ceci est dû au faible taux des taxes et de la TVA applicables au Luxembourg. Analysant le prix intégré de l'électricité et du gaz naturel hors taxes et TVA, le Luxembourg est très proche de la moyenne de ses voisins (Allemagne, France, Belgique).

L'Institut peut conclure que les prix intégrés de l'électricité et du gaz naturel, pris dans leur ensemble, sont raisonnables par rapport aux pays voisins. Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue que la raison principale de prix inférieurs à la moyenne de l'Europe tient au niveau des taxes et contributions qui sont assez faible au Luxembourg et qui n'a pas significativement augmenté les dernières années.

- **les prix proposés par les fournisseurs ne sont pas discriminatoires :**

Depuis la libéralisation du marché résidentiel de l'électricité et du gaz naturel en juillet 2007, le consommateur a le droit de conclure des contrats de fourniture avec les fournisseurs d'électricité et de gaz naturel de son choix. Les conditions et prix sont identiques pour un même fournisseur et dans un même réseau de distribution pour tous les clients résidentiels se trouvant dans les mêmes conditions de puissance et de raccordement.

³⁴ Consommation annuelle entre 2500 et 5000 kWh

³⁵ Consommation annuelle entre 20 et 200 GJ

- **les prix proposés par les fournisseurs sont publiés :**

Les offres de prix des différents fournisseurs sont diffusées à travers une annonce dans la presse écrite et sur le site Internet du fournisseur.

- **les prix proposés par les fournisseurs pourraient être plus transparents:**

Les offres de prix indiquent l'ensemble des frais subis par le client en vertu d'un contrat de fourniture intégrée, c'est-à-dire la prime fixe mensuelle intégrée en €/mois, le prix intégré de l'électricité en €/kWh, y compris tous les rabais et remises possibles et les conditions d'obtention y afférentes. Les offres de prix destinées aux clients résidentiels sont facilement accessibles sur les sites Internet et dans les points de vente des fournisseurs.

Pourtant, l'Institut constate qu'afin de pouvoir apprécier le niveau et l'efficacité atteints en termes d'ouverture des marchés de détail à la concurrence, des informations plus détaillées sur la composition du prix de fourniture d'énergie lui sont nécessaire, notamment le coût d'achat, le coût d'utilisation du réseau (pour le gaz naturel³⁶), le coût du service et la marge bénéficiaire du fournisseur. Or, les fournisseurs sont réticents de fournir plus de détails quant à la formation de leurs prix de vente à destination des consommateurs résidentiels.

- **les prix proposés par les fournisseurs ne sont pas aisément comparables :**

Les fournisseurs qui approvisionnent des clients résidentiels ont des approches différentes en ce qui concerne la présentation de leurs offres respectives. Pour cette raison, les clients résidentiels peuvent avoir des difficultés à comparer les prix des différents fournisseurs ce qui pose obstacle à un choix informé d'un fournisseur.

L'Institut constate donc que les publications des offres de prix sont peu harmonisées, de sorte que des efforts sont requis pour que les exigences de l'article 2 (1) de la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité et de l'article 12 (2) de la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché du gaz naturel soient remplies.

Dans cette optique, l'Institut œuvre pour une meilleure comparaison des offres. Avec la mise en place d'un comparateur des prix pour l'électricité (www.calculix.lu) en septembre 2013, et prochainement pour le gaz naturel, l'ensemble des offres d'électricité et de gaz naturel des différents fournisseurs sont plus facilement comparables pour les clients résidentiels.

³⁶ En effet, pour le gaz naturel, il n'existe pas de décomposition du prix intégré en tarif d'utilisation du réseau et prix de la fourniture proprement dite.

Recommandations

Conformément aux dispositions légales, l'Institut émet les recommandations suivantes au sujet de la conformité des prix de fourniture pour les clients résidentiels avec les obligations de service public, à savoir les obligations de prix raisonnables, de transparence, de non-discrimination, de comparabilité et de publication.

Malgré le nombre limité de fournisseurs, une certaine diversité au niveau des prix de l'électricité et du gaz naturel et au niveau du mix d'énergie primaire et de l'impact environnemental peut être observée. L'Institut encourage les clients à procéder à l'analyse des offres afin de choisir le produit et le fournisseur répondant au mieux à leurs attentes. Pour cette raison, l'Institut a mis en place un comparateur des prix pour l'électricité, www.calculix.lu, qui facilite la comparaison de l'ensemble des offres pour les clients résidentiels. Prochainement, un comparateur des prix du gaz naturel sera mis en place par l'Institut. Par ailleurs, l'Institut rappelle que le changement de fournisseur est facile et gratuit et n'implique que très peu de démarches pour le client.

L'Institut veut également encourager les acteurs du marché, à savoir les fournisseurs et les gestionnaires de réseau à faire des efforts afin d'optimiser l'information du consommateur. Ce dernier doit être mieux informé sur la formation des prix ainsi que sur le fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel et la façon d'y participer. L'Institut recommande aux fournisseurs de mettre à disposition des clients plus de détails, comme par exemple la décomposition du prix intégré en tarif d'utilisation du réseau et prix de la fourniture proprement dite, les redevances légales à payer, les remises possibles, etc. Ces informations devront être facilement accessibles par exemple sur leurs sites Internet et dans leurs points de vente.

Egalement, l'Institut veut encourager les fournisseurs d'électricité et de gaz naturel de lui donner plus de détails sur leurs stratégies et leurs coûts d'approvisionnement, ainsi que sur leur marge bénéficiaire. Ces informations permettraient de mieux apprécier le niveau et l'efficacité atteints en termes d'ouverture des marchés et de concurrence pour les marchés de détail.

L'Institut, pour sa part, entend étendre ses activités à destination des consommateurs. Le site www.STROUMaGAS.lu, appelé à faire office de « *guichet unique* », devra évoluer vers une plateforme d'information du consommateur résidentiel incluant du matériel didactique et informatif sur le fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Depuis septembre 2013, des fiches d'information sont mises à disposition des clients résidentiels. Les différents thématiques visées par les fiches sont : les acteurs du marché de l'électricité et du gaz naturel, le libre choix du fournisseur, les procédures de changement de fournisseur, les produits, les prix de fourniture intégrée de l'électricité et du gaz naturel, la médiation, le raccordement, les compteurs intelligents « Smart Metering » et le comparateur de prix d'électricité, etc...

De plus, l'Institut envisage d'approcher les fournisseurs à court terme en vue de l'élaboration d'un aide-mémoire du consommateur d'énergie qui donne des informations pratiques sur les droits des consommateurs d'énergie. En fait, selon l'article 50 (5) de la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité et l'article 13 (3) de la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché du gaz naturel, « *les fournisseurs, en collaboration avec le régulateur, prennent les mesures nécessaires en vue de fournir à leurs consommateurs un exemplaire de l'aide-mémoire du consommateur d'énergie, tel qu'établi par la Commission européenne, et à ce que celui-ci soit mis à la disposition du public.* »